

Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina

Autor(en): **Kerwall, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 209

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE



LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Quelle est l'origine du Spiegelberg ? Par qui a-t-il été bâti ? Comment cette forteresse est-elle parvenue aux princes-évêques de Bâle ? Ce sont là autant de questions que les documents ne parviendront pas à établir d'une manière claire et certaine. L'origine du Spiegelberg est entourée d'une profonde obscurité. Tachons, avec les quelques monuments ou traditions qui nous restent, de jeter un peu de lumière sur ses commencements.

Il est probable que les Romains ont connu le cours de la rivière du Doubs et y ont eu quelques établissements, comme à Goumois. Au Noirmont, les lieux dits « *Sous la Velle* » indiquent l'emplacement d'une station militaire sur l'ancienne voie des *Fées* ou de la *Dame*. Celui *Sur la Velle*, désigne un autre poste dont il reste à peine quelques vestiges sur la colline rocheuse au nord du village. Ce lieu était très favorable pour une vigie romaine. Entre les Bois et le Noirmont on trouve sur la gauche, une charrière appelée *route des Sarrasins*. Elle descendait le long d'un torrent coupant la côte de Fro-

mont et prenant le nom de *Coulisse des Sarrasins*. Elle entrait alors dans les profonds encaissements du Doubs et conduisait à un gué de cette rivière, plus bas que le *Moulin de la Mort* et ce qui est appelé *Passage des Sarrasins*. (*)

Le nom de *voie*, de *coulisse* et de *passage des Sarrasins*, qu'on donne en ce lieu près du Doubs paraît désigner un ancien chemin employé à l'époque romaine. M. l'abbé Sérasset, dans son bel ouvrage, « *l'Abeille du Jura* », dit que les dominations sarrasines se rencontrent toujours dans le voisinage des voix romaines.

Le passage des Sarrasins en Suisse et dans l'évêché au dixième siècle est incontestable et le nom de Sarrasin est devenu synonyme de païen. Le peuple aura employé ce nom pour désigner des localités romaines. On retrouve de même en une foule de lieux la désignation de Couvent, où il n'y a jamais eu de monastère, mais ce nom signifiait simplement un établissement romain, une villa qui plus tard sera devenue la propriété d'un monastère, d'une église, qui les faisaient régir par des religieux ou des domestiques.

Au Noirmont, la voie *sous la Velle* porte le nom des *vies*. En approchant de Muriaux, on rencontre la *Tranchée*, où il a pu et dû y avoir des retranchements que la culture des terres d'un côté et l'ouverture de la route actuelle ont détruits. C'est sur la prolongation occidentale de la colline de la *Tranchée* qu'a été bâti le Spiegelberg, ou

(*) Quiquerez, topographie. Ces indications ont été consignées sur les plans du cadastre de la commune.

Muriaux, Mirival, Miraval, ou aussi Vallée du Mur, ce qui indique plus particulièrement la localité des maisons bâties sur la *Tranchée*, ou même encore le village de Muriaux, Mirivaux, qui signifierait probablement *ad muros, vers les murs*. Tous ces noms désignent des travaux, des fortifications coupant la Vallée et le passage du *Vieux chemin*, encore reconnaissable, mais fort étroit. Ces établissements disparus et ces murs, remontent à l'époque romaine. Spiegelberg se trouve à 1,500 mètres de la *Tranchée*, dans une position dominante tous les alentours. Une colline voisine de Muriaux porte aussi le nom de *Beauregard*, ou *Biridial*, ou *Belvoir*, c'est aussi le nom donné à un ancien château au-dessus du *Vorbourg*, nom qu'on retrouve fréquemment dans le Jura et en Franche-Comté. Ce nom rappelle-t-il le culte de *Bél* ou du *Soleil* ?

La voie des *Fées* n'allait probablement pas à Saignelégier, mais se rapprochait plutôt du bord du plateau vers les *Pommerats*, dont le nom semble dérivé de *Fomarium* et en effet c'est à peu près la seule localité de ce haut plateau ayant des vergers avec des arbres fruitiers. Avant d'arriver aux *Pommerats*, un embranchement se détachait pour descendre vers Goumois en passant plus près du château de *Franquemont*.

Quiquerez affirme qu'on a trouvé, un peu en avant à l'ouest des *Pommerats*, sur les bords du plateau vers le Doubs, des monnaies romaines du deuxième siècle, ce qui indiquerait que cette position avait été choisie pour servir de vigie intermédiaire entre le Spiegelberg ou établissements de la *Tranchée* et les castels de *Cugny* et des bords du Doubs.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 4

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

C'est là que le chef de famille passe quelques mois de l'année, étendu sur une natte, fumant ou rêvant pendant le jour, en attendant que les premières exhalaisons du printemps lui permettent de dresser la tente.

Mais, sous la tente aussi bien que dans le gourbi, le maître n'est pas cet être protecteur que la religion, souveraine des Etats civilisés, offre comme le soutien, le conseiller, l'ami de sa compagne ; c'est le tyran, l'oppresser, la brute qui bâtonne sa femme pour un retard

dans le repas, pour le motif le plus futile ; c'est celui qui la renvoie, la répudie au gré de son caprice, la vend pour la somme minimale de 5 francs.

Pauvres femmes musulmanes ! pauvres martyres dignes de pitié, qui n'ont pas même la douce consolation d'un avenir meilleur, espérance accordée par le christianisme aux éprouvés d'ici-bas !...

Le support mutuel avec les concessions de chaque heure, avec les renoncements incessants, avec le sacrifice qui va jusqu'à l'héroïsme et trame la chaîne du devoir, les femmes arabes ne le connaissent pas.

Esclaves elles naissent, esclaves elles vivent, ne connaissent du destin de la femme que les coups qu'elles voient donner à leurs pauvres mères... Elles s'attendent au même sort, car elles sont bercées par l'idée que la brutalité de l'homme est la marque de la supériorité du maître.

Toutes sont battues, aucune n'y échappe.

Et la pièce d'étoffe, nouée sur les épaules et retenue à la ceinture, qui leur sert de vêtement, fût-elle en soie, fût-elle en laine, ne les préserve pas du bâton au moindre marquement, à la plus légère faute ; heureuses se trouvent-elles, lorsqu'elles ne restent pas assommées !

IV.

Mille récits, tous plus horribles les uns que les autres, parvenaient aux oreilles de René Calvignac ; elle croyait à l'exagération, ne pouvant que scruter avec une lunette d'approche l'extérieur de quelques postes kabyles.

Des tentes, des ombres de femmes et d'hommes enveloppés dans leurs burnous, c'est tout ce que pouvait voir la jeune Française.

Un jour qu'elle s'était aventurée dans la campagne, des sanglots lui parvinrent.

Malgré son courage, elle hésita à avancer, et, toute tremblante, écouta de rechef. La voix

Le pasteur Boyve, historien neuchâtelois dit, sans indiquer les sources, que le plateau des Franches-Montagnes était compris dans la donation que fit, à l'évêque de Bâle, Rodolphe III, roi de la Transjuranne, en 999, de l'abbaye de Moutier-Grandval et de ses dépendances. (*) C'est fort probable. Du reste cette donation fut confirmée, avec le consentement de l'empereur Othon III, en l'an 1000, et la délimitation du territoire dont l'évêché fut doté par suite de cette donation, fut opérée en 1002. Pour résumer tous ces faits, nous tirons la conclusion suivante : *La donation de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'église de Bâle, en 999, fit passer immédiatement dans le domaine temporel de cette église, les districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtelary, de Neuveville, et la portion de l'ancienne prévôté de St-Ursanne, qui fait partie du district actuel de Porrentruy.*

Le don de Rodolphe III, à l'Evêché de Bâle, de l'abbaye de Grandval et de ses dépendances, ne conféra pas précisément le don de propriété à l'évêque de Bâle, mais celui de souveraineté. Dans cette contrée de la Montagne de Muriaux, d'autres personnes avaient sans doute la possession de terres, de droits, de juridiction, sur lesquels l'abbaye de Moutier-Grandval, puis l'évêque de Bâle n'acquiesçaient pas des droits de souveraineté, que le roi de la Bourgogne Transjuranne possédait et qu'il donna à l'Evêché de Bâle (**). Parmi ces propriétaires étrangers au monastère de Grandval, on doit surtout nommer les comtes de Fenis-Hasenbourg-Neuchâtel, issus des comtes d'Oltingen, possesseurs de vastes domaines près de Bienne, de Neuchâtel et jusque fort

(*) Voici ce qu'il écrit, tome I, p. 110 : « Le roi Raoul (ou Rodolphe) donna en outre au même évêque (Adalbéro de Bâle) la seigneurie de Spiegelberg, de laquelle dépendait la Montagne des Bois, la seigneurie et forteresse de Franquemont, et le village et château de Kalenberg ».

(**) Nous croyons utile de faire observer, que l'on doit distinguer le droit de suzeraineté du droit de seigneur et de propriété, et que malgré la réunion de ces différentes portions de territoire au domaine temporel de l'Evêque de Bâle, les comtes et les nobles ou barons voisins y ont conservé longtemps encore ses droits de propriété et de basse juridiction sur les hommes et sur leurs lieux respectifs.

larmoyante semblait venir d'un amas de broussailles à dix pas d'elle.

— Qui pleure ? demanda-t-elle en arabe.

Aucune réponse ne lui fut faite.

— Qui est là ? répéta-t-elle.

Pas un mot ne fut prononcé, mais des sanglots convulsifs, des plaintes, des gémissements d'enfant se succédèrent.

Elle s'élança sans hésiter dans la direction des pleurs et vit un pauvre petit être enveloppé dans sa *gandoura* (chemise sans manche et peu montante) ; son burnous lui servait d'oreiller.

— Qu'as-tu ? demanda la jeune femme, toujours en arabe.

— Mal... mal... La chèvre m'a fait tomber...

Je saigne,

— Où ?

— Là...

Et il montra une blessure assez grande un peu au-dessus du front.

— Pauvre petit ! murmura-t-elle en le regardant avec compassion, et en le couvrant de mille cajoleries féminines.

avant dans la contrée où furent bâties les villes de Berne et de Fribourg, en même temps qu'ils possédaient de vastes domaines dans les Franches-Montagnes et jusque dans l'Ajoie où ils bâtirent le château d'Asuel ou d'Hasenbourg.

Tout en devenant seigneurs territoriaux des Franches-Montagnes, les évêques de Bâle durent laisser aux comtes de Wenis-Neuchâtel la jouissance des domaines dont le roi Rodolphe III avait fait don à l'Eglise de Bâle.

Ce fut probablement pour séparer les terres de la domination réciproque et les droits de chacun, après le don du roi de la Transjuranne à l'Eglise de Bâle, que les comtes de Neuchâtel et l'évêque de Bâle firent placer des limites frontalières. Une borne vers les Convers, qui n'est autre qu'un rocher isolé, porte la date 1002. Une autre se voit encore, près de Biaufond, sur les rives du Doubs. Cette borne séparait déjà auparavant les territoires des Helvètes, des Séquanais et des Rauraques. Ce même point servait de démarcation entre les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne ; il divise également, encore de nos jours le diocèse de Bâle, de Lausanne et de Besançon, enfin, il sépare la France, les cantons de Neuchâtel et de Berne.

Cette date de l'an mille deux concorde donc avec le don du dernier roi de la Transjuranne à l'Eglise de Bâle et semble justifier une antique tradition concernant les comtes de Neuchâtel, Ceux-ci étant possesseurs de grands domaines dans les Montagnes du Doubs et dans l'Ajoie, allaient quelquefois visiter ces biens. En passant par le plateau des Franches-Montagnes, par le chemin des Fées ou de la Dame, dont nous avons déjà parlé, ils s'arrêtaient en chemin à une station ou maison de chasse que cette tradition place à Spiegelberg.

(A suivre).

Vieilles Chansons

I. Bon An en Ajoie.

C'était une coutume antique qu'à la veille du Nouvel An, en Ajoie, de gais compères, accompagnés souvent de fanfares joyeuses, allaient

Peu fait à de semblables caresses, son cœur d'enfant se détendit ; il ouvrit ses bras brunis, s'essuya les yeux avec le revers de son burnous, et sourit à la Française qui l'embrassa.

— Comment t'appelles-tu ?

— Alim.

— Où demeures-tu ?

— Là-bas, dans le gourbi d'Abdallah.

— Comment se nomme ta mère ?

— Yamina, répondit-il.

Puis, se ravisant, et craignant d'en avoir trop dit, il demanda :

— Tu es belle, mais tu n'es pas Kabyle, toi ?

— Non, je ne suis pas Africaine, mon petit Alim ; je suis celle qui t'aime et qui va te porter à Yamina, parce que ta blessure saigne, et qu'il faut la nettoyer avant de la panser.

Alim passa la main sur sa tête une oppression convulsive souleva sa petite poitrine.

La jeune femme banda le front de l'enfant avec son mouchoir de batiste ; elle lui donna une nouvelle caresse et le prit dans ses bras ; Alim avait cinq ans.

souhaiter la nouvelle année aux paisibles habitants. Une pensée religieuse se mêlait à cet usage. Hélas, ces antiques traditions se perdent vite pour faire place à d'insipides chansons de Café.

Voici un de ces chants populaires en patois qu'on entend encore dans l'un ou l'autre village de l'Ajoie, surtout dans la Baroche.

I.

Voici lo bon an qu'a veni
Que to lo monde a redjoyi,
Atain les gros que les petés ;
Que Due vo botte an in bon an ;
Que Due vos beille lai bouenne annais !

II.

Lai douce Viérdje ét in djardin,
Qu'ai yî crâchait de tos les bins,
Qu'ai yî crâchait di pain, di vin.
Que Due vo botte an in bon an ;
Que Due vos beille lai bouenne annais !

III.

Ah ! baillètes nos des vos échalons
Que sont pé dedain vos mageons ;
O Due vos beille lai bouenne annais,
Denne bouenne annais, sin nos rotrais,
Que Due vos beille lai bouenne annais !

IV.

Bayait nos de vos bons tschain bons
Qu'sont pendus aipré vos bâtons.
Bayait nos des vos bons rôtis.
Qu'sont pendu aipré vos rentis !

V.

Copais d'y lai sain regardé,
Enne poigne d'airdjent sain compté ;
Copais d'y lai sains regardé,
Que Due vos botte an in bon an.

VI.

Ne nos faites peu trop demoirais
Nos ains les pies tôt édjalais
Et lai bairbe tote giévrais.
Que Due vos beille lai bouenne annais.

VII.

En vos bailland bin lo bon soi
A père, ait lai mère, ait toi
Et à to lés petés l'afins,
Que Due vos botte an in bon an
Que Due vos beille lai bon an !

Si quelqu'un refusait de payer tribut au bon-an, au lieu de souhaits, les délinquants

— Je voudrais rester avec celle qui m'aime, dit-il, et puis aussi avec mon cheval et ma *gargas* (perdrix).

— As-tu des frères et des sœurs ?

— Oui. Mon grand frère c'est Mohamed, et Aïcha, c'est ma petite sœur.

— Les aimes-tu beaucoup ?

— *Ydrîe Allah* (Dieu le sait), répondit l'enfant.

— Je te demande si tu les aimes.

— *Ydrîe Allah.... ydrîe Allah*, répétait-il.

Ils approchaient du gourbi de Yamina.

— Là..., là..., c'est là..., répétait Alim en montrant une hutte d'où s'exhalait une odeur fétide.

L'arrivée de la Française fut une grosse affaire. Mille « you !... you !... » saluèrent sa bienvenue.

(La suite prochainement).